

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

N° 1164-2020 Règlement autorisant des travaux d'extension des services d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage dans les rues du Dauphiné et de Champagne et un emprunt de 450 752 \$ (2 mars 2020)

N° 1168-2020 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les industries extractives dans la zone I-1401 (4 mai 2020)

Le règlement 1164-2020 a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 11 mars 2020 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 mai 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement 1168-2020 a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 13 mai 2020 et le certificat de conformité a été émis le 19 mai 2020.

Ce règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT**

La greffière  
Monique Sénéchal